

LE CFGA

CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

2020

Renforcer
Vos compétences au bénéfice
de votre association

Valoriser
votre parcours de
bénévole et dirigeant associatif



Information et inscription

CRDVA/Ligue de l'enseignement 21
Maison des Associations de Dijon
2, rue des Corroyeurs
21068 Dijon Cedex
03 80 74 56 54 / crdva@ville-dijon.fr

Programme de formation CFGA 2020

Le certificat de formation à la gestion associative a été créé par le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008 et la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or a obtenu l'agrément permettant de le délivrer.

En Côte d'Or, le CFGA est porté par la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or, en partenariat avec le Pôle d'Économie Solidaire et l'APSALC dans le cadre du Centre de Ressources Dijonnais à la Vie Associative.

Pourquoi ?

L'objectif du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) est de valoriser l'engagement bénévole au sein des associations et de développer les compétences pour y assumer des responsabilités.

Il peut également servir à développer des compétences dans une perspective de recherche d'emploi dans le secteur associatif.

Pour qui ?

Les bénévoles, les dirigeants et les volontaires en service civique de plus de 16 ans.

Comment ?

Pour **acquérir le CFGA**, une personne doit suivre **l'intégralité des modules théoriques proposés (30h)** et justifier d'une **expérience pratique de 20 jours au sein d'une association**.

Formation théorique

La formation théorique doit, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la vie associative, apporter des connaissances suffisantes sur la spécificité du fait associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs.

Cette formation théorique de 30 heures minimum fait l'objet d'une appréciation portée sur le livret de formation par le responsable pédagogique.

Les formations se déroulent dans le cadre du programme de la Maison des Associations de Dijon.

Formation pratique

Le stage doit être effectué soit dans le cadre de son association habituelle, soit dans une autre association afin d'observer et mettre en application les acquis des apprentissages théoriques. Sa durée minimum est de 20 jours accomplis sous tutorat dans une (ou plusieurs si besoin) association(s) déclarée(s).

Programme de formation théorique

Dates de formation	Horaires	Intitulés	Intervenants	Contenus
13/02/20	9h-12h30	Fonctionnement associatif	CRDVA Ligue de l'enseignement 21	Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.
	14h-15h30	Responsabilité des dirigeants	Ligue de l'enseignement 21	Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.
	15h30-17h30	Bénévoles, salarié.e(s), volontaires : à chacun son rôle	CRDVA APSALC	Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, salariés et volontaires pour un management efficace.
23/03/20	9h-12h	Comptabilité associative (niveau débutant)	Ligue de l'enseignement 70	Initiation à la comptabilité associative : bilan, compte de résultat, trésorerie (apports théoriques et exercices pratiques.)
	13h30-16h30			
09/04/20	14h-18h	Définir et rédiger son projet associatif	CRDVA PES 21	Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !
14/05/20	9h-12h	Les ressources financières d'une association	CRDVA Ligue de l'enseignement 21	Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.
	14h-17h	Législation sociale	URSSAF	Les différents statuts des membres d'une association (bénévole, dirigeant.e, salarié.e...) et la législation sociale correspondante. Les services proposés par l'Urssaf en termes de simplification et de dématérialisation pour l'embauche et l'emploi de salarié.e(s).
02/06/20	9h-12h	Évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics)	CRDVA Ligue de l'enseignement 21 et ville de Dijon	Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'État ; remplir une demande de subvention type CERFA.
	14h-18h	Piloter un projet efficacement	CRDVA PES 21	Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...



Seules les personnes ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et le stage pratique obtiendront le CFGA.

Comment s'inscrire ?

La formation est gratuite.

Pour toute inscription, contacter le CRDVA :

03 80 74 56 54

crdva@ville-dijon.fr

En raison du nombre de place limité, la confirmation de votre inscription aura lieu après un entretien préalable obligatoire qui permettra d'échanger sur vos motivations et de vous présenter le cadre de la formation.

Les formations se dérouleront à :

la Maison des Associations de Dijon

2, rue des Corroyeurs

21068 Dijon-Cedex

Accès Tramway ligne 2 – arrêt Monge

Accès Divia liane 5, lignes 12 et 18 - arrêt Suquet

Corole – arrêt 1er mai-foyer



Intervenants

la ligue de
l'enseignement

Fédération des Œuvres Laïques de Côte d'Or



PÔLE D'ÉCONOMIE
SOLIDAIRE



GROUPE
apsalc

Votre partenaire Emploi

RESSOURCES

PROJET

EMPLOI

CRDVA

CENTRE
DE RESSOURCES
DIJONNAIS
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



FÉDÉRATION
HAUTE-SAÔNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Informations et inscription

Ligue de l'enseignement de Côte d'Or
Centre de Ressources de la Vie Associative
Maison des Associations 2, rue des Corroyeurs à Dijon
Contact : - 03 80 74 56 54